



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-113

PUBLIÉ LE 18 MARS 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-03-18-00004 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de la Somme au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (3 pages)	Page 3
R32-2026-03-18-00002 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (3 pages)	Page 6
R32-2026-03-18-00003 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (3 pages)	Page 9
R32-2026-03-18-00006 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais (3 pages)	Page 12
R32-2026-03-18-00007 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale (3 pages)	Page 15
R32-2026-03-18-00001 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (3 pages)	Page 18
R32-2026-03-18-00005 - ARRÊTÉ du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais (3 pages)	Page 21

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Hauts-de-France /

R32-2026-03-17-00006 - Arrêté préfectoral portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie modifiant l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 (2 pages)	Page 24
---	---------



ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil départemental de la Somme au sein de l’
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d’Allocations Familiales de Picardie

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l’arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d’Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de la Somme au sein de l’Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d’Allocations Familiales de Picardie :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Gaëlle DE SAINT-MARTIN
- M. Benoit QUATREVAUX

Suppléants :

- Mme Laurence MORLAIN
- M. Eric MUKINAYI

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. André CLETY
- M. Eric PRUVOT

Suppléants :

- M. Rachid BOUZIDI
- M. Christopher DECAUSSIN

- 4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)
Titulaire :
- M. Raphaël DELCLOY
Suppléant :
- M. Christophe MARECHAL
- 5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
Titulaire :
- M. Willy DURAND
Suppléant :
- M. Sébastien SEGARD

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

- 1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)
Titulaires :
- Mme Fanny GERMAIN GOBE
- M. Michaël JUPIN
Suppléants :
- M. Antoine BEAUVOIS
- M. Christophe ROCHELLE
- 2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)
Titulaires :
- M. Alain CAUCHOIS
- *Siège vacant*
Suppléants :
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- 3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)
Titulaire :
- M. Pierre QUEVAUVILLERS
Suppléant :
- *Siège vacant*

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

- 1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)
Titulaire :
- *Siège vacant*
Suppléant :
- *Siège vacant*
- 2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)
Titulaire :
- M. Antoine BON-ALLHEILLY
Suppléant :
- *Siège vacant*
- 3) Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)
Titulaire :
- *Siège vacant*
Suppléant :
- *Siège vacant*

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Franck DELATTRE
- Mme Aoudha GEENEN

Suppléants :

- M. Baptiste LOPATA
- Mme Laïla M'SAKNI

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Pascal FREUDENREICH
- Mme Sabine PLE

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Céline GENARD
- M. Nacer KALLEL

Suppléants :

- M. Fabien BELICAUD
- M. Rémi DUCLOS

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Xavier ESTEBEN

Suppléant :

- M. Yann BOJU

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Franck BRIATTE

Suppléant :

- Mme Christine HOET

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Abdeslam KOULOUH
- Mme Christelle PERNAUT

Suppléants :

- M. Benoit SYS
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Thierry HENNEQUART

Suppléant :

- M. Jean-Michel ROUYER

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Stéphanie BERNARD

Suppléant :

- M. Sébastien LICETTE

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- Mme Pascale COSSART

Suppléant :

- *Siège vacant*

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de l'Oise au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Florian DELATTRE
- Mme Alexandra GAUVIN

Suppléants :

- M. Vincent BEHLOUL
- *Siège vacant*

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Sandrine DELAYEN
- M. Maxime VITRY

Suppléants :

- M. Cédric LAPARLIÈRE
- M. Yann LE NOXAIC

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Yvan CAYER
- M. Emmanuel VAN ROEKEGHEM

Suppléants :

- Mme Laura BOYELDIEU
- *Siège vacant*

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Jessy KANIUGA

Suppléant :

- *Siège vacant*

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Anne-Marie DA COSTA

Suppléant :

- M. Franck DA COSTA

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Murielle LEROY
- M. Franck LUCAS

Suppléants :

- M. Christophe HEYMES
- Mme Nathalie LEBAS

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. David ROBERT
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Sandy SANCHEZ

Suppléant :

- M. Thierry DESHAYES

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Jean-Marie SIRAUT

Suppléant :

- M. Lionel CADAS-COULON

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- M. Raphaël GODOT

Suppléant :

- M. Damien-Alexis GODOT

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-
de-Calais**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Nord au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Olivier MACOR
- Mme Séverine TEMBUYSER

Suppléants :

- Mme Aurore BOUTRY
- M. Bertrand DELVAL

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Isabelle BOSSEMAN
- M. Mickaël LEVEQUE

Suppléants :

- M. Christophe SADAUNE
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Xavier GADAN
- M. Christophe ROHART

Suppléants :

- M. Riad BOUCETTA
- Mme Peggy REYES

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Olivier YEDDOU

Suppléant :

- Mme Doriane GARATTONI

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Bernard LESNE

Suppléant :

- Mme Hélène DELFOSSE

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Olivier DUPARC
- M. Alexandre ROMI

Suppléants :

- Mme Camille DESCAMPS
- Mme Marie-Hélène PAILLET

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Philippe LOY

Suppléant :

- M. Bastien DUDZIK

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Juan QUEVAUVILLERS

Suppléant :

- M. Alain DUCIEL

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- M. Bilel BOUNAB

Suppléant :

- *Siège vacant*

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ du 18 mars 2026
**portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l’
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d’Allocations Familiales du Nord – Pas-
de-Calais**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l’arrêté du 20 octobre 2026 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d’assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l’Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d’Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Patrick GOUDALLE
- Mme Amandine SAUVAGE

Suppléants :

- Mme Roxane PECQUEUR
- M. Djemel TISSOURASSI

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Bénédicte CORDIER
- M. Raphaël LOUVET

Suppléants :

- M. Frédéric GRANSART
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Didier MITKA
- Mme Sandrine SAUVAGE

Suppléants :

- M. Dominique IMBERT
- M. Stéphane SAUVAGE

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Stéphane BERNIER

Suppléant :

- Mme Isabelle DEHAUDT

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Karine DESCHARLES

Suppléant :

- M. Maurice ISIDORE

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Marie-Hélène PAILLET
- Mme Hélène TAMPERE

Suppléants :

- M. Benoit LEFEBVRE
- M. Benoit LEMPEREUR

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Sophie MELLIN
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Cyrielle MALLEVAY

Suppléant :

- *Siège vacant*

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Damien MAES

Suppléant :

- Mme Aurore PRUVOT

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- M. Bilel BOUNAB

Suppléant :

- *Siège vacant*

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil d'administration de l'
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Franck DELATTRE
- M. Benoit QUATREVAUX

Suppléants :

- Mme Laure LABRE
- Mme Caroline MARTIN

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Eric PRUVOT
- M. Emmanuel VAN ROEKEGHEM

Suppléants :

- M. Nacer KALLEL
- M. Jean-Michel VIVIER

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Raphaël DELCLOY

Suppléant :

- Mme Lynda MARTIN

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Maria Manuela DEBOE

Suppléant :

- M. Franck BRIATTE

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Maxence BAEY
- Mme Nathalie LEBAS

Suppléants :

- M. Abdeslam KOULOUI
- Franck LUCAS

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Alain CAUCHOIS
- *Siège vacant*

Suppléants :

- M. Pierre VANSTAVEL
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Pierre QUEVAUVILLERS

Suppléant :

- M. Morgan ISAAC

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- M. Grégory KRUMBANK

Suppléant :

- Mme Valérie FEVRIER

2) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Benjamin LASSALLE

Suppléant :

- Mme Sandy SANCHEZ

3) Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- Mme Ariane BONY

Suppléant :

- Mme Marie-Hélène BORDEAU

4/ En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme, sur désignation du Ministre chargé de la sécurité sociale et du Préfet de Région

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

5/ En tant que représentants de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France

Avec voix consultative :

- M. Franco PALMAS

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 18 mars 2026
portant nomination des membres du conseil d'administration de l'
Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-
de-Calais**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais :

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Patrick GOUDALLE
- Mme Séverine TEMBUYSER

Suppléants :

- M. Olivier MACOR
- Mme Roxane PECQUEUR

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Isabelle BOSSEMAN
- M. Mickaël LEVEQUE

Suppléants :

- M. Abdellaziz RABHI
- M. Christophe SADAUNE

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- M. Didier MITKA
- M. Gaylord SOURMAIL

Suppléants :

- M. Laurent MENARELLO
- Mme Sandrine SAUVAGE

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Olivier YEDDOU

Suppléant :

- Mme Isabelle DEHAUDT

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- M. Bernard LESNE

Suppléant :

- M. Maurice ISIDORE

2/ En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- Mme Karine LECAT

- M. Alexandre ROMI

Suppléants :

- Mme Marie-Hélène PAILLET

- Mme Hélène TAMPERE

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Patrice DEMARCQ

- *Siège vacant*

Suppléants :

- *Siège vacant*

- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Juan QUEVAUVILLERS

Suppléant :

- M. Philippe MARIE

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- Mme Sophie FELIX

Suppléant :

- M. Arnaud GUISLAIN

2) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- Mme Kathia GOBINET

Suppléant :

- M. Philippe LOY

3) Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- M. Bilel BOUNAB

Suppléant :

- *Siège vacant*

4/ En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme, sur désignation du Ministre chargé de la sécurité sociale et du Préfet de Région

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

5/ En tant que représentants de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France

Avec voix consultative :

- Mme Carine CHARLET

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Arrêté préfectoral portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie
modifiant l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
préfet du Nord
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 213-7, L 213-8, D 213-17 et suivants, relatifs aux comités de bassin ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024, portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2021, fixant la composition du comité de bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021, modifié [par les arrêtés des 11 octobre 2021, 11 mars 2022, 28 juillet 2022, 10 mars 2023, 1^{er} juin, 6 septembre et 27 octobre 2023, 27 mars 2024, du 21 juillet 2025, du 29 juillet 2025, et du 8 décembre 2025] portant nomination au comité de bassin Artois-Picardie ;

Considérant ce qui suit :

1. Monsieur Luc BARBIER, administrateur du conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a fait part de sa démission par un courrier en date du 16 décembre au comité de Bassin qui sera effective à la date du 31 décembre 2025.
2. Le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en date du 11 décembre a proposé la candidature de madame Corinne RUDOWICK, vice-présidente de cette association, pour représenter le conservatoire en remplacement de monsieur BARBIER.
3. Monsieur Jérôme BIGNON représentant de l'association pour le littoral Picard de la baie de Somme, a fait part de sa volonté de démissionner à la date du 03 décembre 2024.
4. L'association Ramsar France a proposé la candidature de monsieur Luc BARBIER comme son représentant lors de son conseil d'administration du 5 septembre 2025, pour représenter les associations de protection de la nature, ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

5. Madame Geneviève LUGEZ a fait part de sa démission de son mandat au comité de bassin en tant que membre du collège des usagers non économiques et représentante de l'association Nord nature environnement, par courrier, à la date du 15 octobre 2025.
6. La fédération Nord nature environnement en date du 15 octobre 2025 a proposé madame Francine HERBAUT, présidente de Nord nature environnement pour représenter une association agréée de protection de l'environnement au comité de bassin.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie et du secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2021 susvisé est modifié comme suit :

- est nommée représentante du conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France madame Corinne RUDOWICK en remplacement de monsieur Luc BARBIER ;
- est nommé représentant des associations agréées de protection de la nature, ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins, monsieur Luc BARBIER, membre de l'association RAMSAR FRANCE en remplacement de monsieur Jérôme BIGNON de l'association pour le littoral Picard et la baie de somme ;
- est nommée représentante d'associations agréées de protection de la nature madame Francine HERBAUT en remplacement de madame Geneviève LUGEZ.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, délégué de bassin Artois-Picardie, la directrice générale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 MARS 2026


Bertrand GAUME